MARIAGES, NAISSANCES ET DECÈS

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

MARIAGES—Alexander P. Laurent à Félécie Abadie, Charles Allen à Margaret Morgan, Harry L. Squires à Maud R. Megget, Nicola Labranca à Catherine Burger, Robert Woods à Séraphine Albert, James Ford à Theresa Handy, Edgar McDonald à Ive E. P. Morgan, Gustave Clade à Mary Eckhaldt, Bernardo de Toledo y Perez à Ida Gill, Raymond J. McCabe à Elizabeth Smith, John Larmann Julia Siler, Robert G. Crump à Edna F. Hall, Henry Tierney à Lillian Camus, Gaetano Morgavi à Olivia Marchand, John L. Ruth à Augusta M. Battalora.

NAISSANCES—Mmes Laurence Branner, un garçon; Stephen B. Barnes, une fille; Alice Stoltz, une fille; Dave Silverstein, une fille; Edgar C. Sauls, une fille; Edward Hayen, un garçon; Thos J. Sholars, un garçon; Frank I. Frank, une fille; Henry Scheele, une fille; Frank M. Jourdan, un garçon; Camille David, un garçon; Joseph V. Hennessey, une fille; George W. Bywater, un garçon; William H. Jones, un garçon.

DÉCÈS—Mme Celina T. Laprime, 63 ans, Laurel et Première; Victor Van Schdilha, 77 ans, Soldiers' Home; Henry Brecth, 42 ans, Petit Bois; Parish Green, 69 ans, Richard et Magazine; Enfant de Mme Thomas Leahey, 10 mois, 632 Thalie; Helen Golden, 4 ans, 1720 Tchoupitoulas; Bertha Moore, 1 mois, 2020 Nord Remparts; Mme Catherine Gang, 41 ans, 726 Ste Marie; Edward Brown, 22 ans, 1455 Bourbon; Lucy Jum, 64 ans, 917 Decatur; Octavia Langhile, 3 semaines, 526 Port; John Names, 4 ans, Hôpital de Charité; Jos. Bualier de Kolta, 55 ans, 611 Carondelet; Samuel Van-Meter, Sr, 59 ans, 1954 Philip; Veuve Lucy Badger, 70 ans, 1311 Berlin; James Archer, 20 ans, 530 Touro; Edward J. Vigros, 2 mois, 1427 Thalie; Francis Anaclet Le Doux, 3 Hébécourt, 62 ans, New Orleans Sanitarium.

TRIBUNAUX.

Cour Civile de District

John De Bettis vs Springfield Fire & Marine Ins. Co., réclamation de $2,[illegible] sur une police d'assurance.

Le même vs North German Ins. Co., action en recouvrement de $1,250 sur une police d'assurance.

J. Loeffler Co. vs F. D. Mozer, réclamation de $317.25 sur un compte courant.

C. Wonderberger vs W. R. Nobles, réclamation de $314, sur un compte courant.

Succès non ouverte.

Felix A. Ducros.

André D. Landreaux vs Rita Fernandez, demande de divorce.

German American Homestead vs John Wm Nader, procès exécutif de $[illegible].

Kauck, Kaun et Frank vs Mme Frances Rosenberg, réclamation de $[illegible] sur un compte courant.

Deuxième Cour d'Instruction

Juge A. M. [illegible]

Comparations.

Eug. Tranchina vs Las Meyers, [illegible], attaque et blessure.

Les jugements [illegible] Mme Fred Grant, actes de violence.

Albert C. Nolle, meurtre.

Acquittés.

Geo. Esnault, violation de l'acte 107 de 1902. Fidèle Horsegard vs John M. Benton, [illegible].

Confirmation.

Hy. V. Cavalier, violation de l'acte 195 de 1894, [illegible] 60 jours de prison.

Envoyé devant la cour criminelle.

Hy Miner, vol avec effraction.

Restaurant Victor,

209-211 RUE BOURBON.

Ce Restaurant ayant été complètement neuf est maintenant prêt à recevoir ses hôtes. Bonne cuisine. Service attentif. Salle à manger privée avec ventilateur et plafond en papier de soie de gaz. Ouvert à midi et table d'hôte de 4 à 8 p. m. Prix à la portée de la clientèle. Plan Américain ou Européen.

PRIX MODIQUES.

Succursale de l'Hôtel Séra, 120 rue Bourbon.

[illegible]

FAITS DIVERS.

Suspension de Maloney

Le bureau du service civil a passé trois heures à examiner les accusations portées contre Austin Maloney. Il est l'employé qui était chargé du service de l'élévateur de la cour criminelle. Il a été suspendu par M. Bishop, parce qu'il avait été accusé d'ivresse pardevant le recorder Hughes, ayant dans son dossier, outre le bris de paix qu'avait amené son état, sa résistance à l'autorité après avoir vagabondé sans avoir conscience de sa conduite.

Il fut envoyé au juge Hughes, qui le condamna à soixante jours de prison, pour l'ensemble de ses méfaits.

Il réclama un affidavit qui lui fut refusé. Il en appela alors au juge Chrétien lui demandant un writ de mandamus qui lui fut accordé.

A la nouvelle audition de cause son amende fut réduite à $25 ou 30 jours par le recorder.

Maloney fit appel : c'est cet appel qui est actuellement soumis au juge Chrétien.

Tous ces délais ont rendu la tâche du Bureau du service civil plus ardue.

Quand, hier, cette affaire a été appelée, il y avait une longue liste de témoins à entendre pour l'accusation et pour la défense.

Après avoir examiné les divers témoignages le Bureau du Service Civil a tenu sa session exécutive. La suspension de Maloney a été décidée. Il sera suspendu de ses fonctions pendant cinquante jours consécutifs.

Vente suspendue

John Robertson a été condamné à $25 et 30 jours; s'il ne paie point l'amende, il fera neuf jours additionnels. Telle a été la sentence rendue par le juge Hughes hier matin.

L'agent Albert Blouin a arrêté John, à l'angle des rues Poydras et Remparts. Il avait en sa possession 19 pantoufles, qu'il offrait à vendre tout pour s'en débarrasser prestement. Ces pantoufles valant de $3 à $5 la paire, la proposition a paru suspecte à l'agent, d'où l'arrestation.

Robertson a dit au juge Hughes [illegible]

[illegible] Pearl.

Arrestation.

Le caporal Tanner a, hier matin, à l'angle des rues de Chartres et Decatur, arrêté Rodolphe Dorfer, qui a dix huit ans et qui demeure rue Marais, 922. L'ayant conduit au troisième poste de police il l'a accusé d'être suspect et dangereux : il vendait des boîtes de vernis valant 25 pour 10 sous. La police, avertie par le propriétaire de l'établissement auquel Dorfer voulait céder cette marchandise a vu bas prix, l'a mise en sûreté et a [illegible] Dorfer.

On a découvert qu'il était peintre et qu'il avait un crédit illimité dans un magasin important. Il en profitait pour vendre les vernis, prétendant les marchandises.

Il a déclaré qu'il avait souvent pris pension dans l'immeuble de l'Armée du Salut. Il a dit que son père payerait tout ce qu'il a pris.

On remettra un autre gamin qui est suspecté [illegible].

Incendie

Hier matin le feu a détruit l'immeuble situé 1013 rue Seguin, qui appartient à la New Orleans Lighting Company. Cette construction contient des machines. L'incendie a éclaté pendant que les ouvriers étaient occupés à en visiter. La perte subie est évaluée à $1,000.

Ventes inscrites au Bureau d'aliénations

L. Fass à John Labat, un terrain borné par les rues Royale, Toulouse, Chartres et St-Louis, $11,000.

B. Howell à F. Burnham, un lot borné par les rues Gen. Ogden, Holly Grove, Pritchard et Fig, $1[illegible].

J. H. Keller à H. A. Tucker, un terrain borné par les rues Félicité, Clara, St-Andrew, Willow, $400.

Jos. J. Conway à Wm M. Platt, deux terrains bornés par les rues Lucker, Calhoun, Franklin et Laurel, $1,[illegible].

A LA MAIRIE.

Les agents des quatre lignes importantes de steamers, MM. M. J. Sanders, Alfred Le Blanc, Ross et Warrimer se sont présentés hier à midi chez le Maire, pour lui demander la protection de la police pour 200 hommes qui n'appartiennent pas à l'Union. Ces travailleurs de bonne volonté sont actuellement à Harrahan, et d'autres arrivent.

Son Honneur le Maire P. Capdevielle a répondu à leur requête avec la plus grande courtoisie, alléguant que son devoir était de protéger la vie et la propriété des gens qui travaillent au chargement et au déchargement des navires sur les deux rives du Mississippi.—Il était trop tard hier pour prendre les dispositions nécessaires pour protéger sérieusement les hommes que les agents voulaient faire travailler sur la rive gauche du fleuve, aux docks Stuyvesant et Leyland ; mais ce matin, ils pourront se mettre à l'ouvrage en toute sécurité. Toutefois, Son Honneur a déclaré qu'aucun détective non autorisé ne pourra faire la police, et que toute personne qui agirait autrement serait aussitôt arrêtée et emprisonnée.

Le maire a dit avoir renvoyé Eilson, le "strike breaker," qui était venu se mettre avec des recrues qu'il avait faites au service de la Compagnie du "Southern Pacific," ajoutant que des gens de cette sorte ne doivent pas être admis sur la rive actuellement.

Quant à lui, comme premier magistrat de la Cité, il veut que chaque citoyen jouisse de son droit au travail, dans les conditions qu'il lui convient d'accepter, comme temps, comme heures et comme salaire.

Après avoir fait leur visite au Maire, les agents se sont rendus à la Bourse au Coton, laissant dans le salon du Maire un comité composé des membres des diverses Bourses. Parmi ceux-ci étaient MM. A. Brittin, président de la Bourse au Coton ; [illegible], secrétaire ; M. Hester ; M. Lafaye, président du Bureau du Commerce ; M. Udolpho Kunke, et quelques autres membres de cette organisation ; MM. Lemarié, Dufour, Scougale, Louis Smith, H. B. Schreiber et d'autres membres du Stock Exchange et de la Bourse au Sucre.

M. le président Brittin, du Cotton Exchange, en se présentant chez le maire, a déclaré qu'il ne venait point [illegible] au sujet des services auxiliaires se sont refusés les ouvriers de l'Union, mais que l'Exchange les avait délégués pour solliciter du maire un appui moral qui pût amener un compromis.

Il y aura bientôt un stock de coton que la Bourse évalue à un quart de million de balles, et les bateaux attendent leurs chargements.

MM. Hester et Harrahan, représentant leurs collègues, ont dans l'intérêt de tous sollicité une intervention pacifique de Son Honneur le maire Capdevielle, pour mettre fin à la grève.

En quittant le comité de la Bourse au Coton, le maire s'est rendu à son bureau particulier, à la Compagnie d'assurance des Marchands, et a eu un autre long entretien avec les agents des compagnies de navigation.

Les représentants de la compagnie Leyland ayant annoncé une détermination de charger le steamer Mexican, qui est à quai de la rue Nord, le maire a promis de prévenir les ouvriers.

Il a en conséquence fait venir le chef de la police Journée et les sommes de donner l'ordre d'envoyer un détachement de cent hommes sous les ordres des capitaines Creagh et Cooper.

Dans la soirée le maire a fait venir un comité des ouvriers comprenant MM. Harrison, Tranner et Dougherty à la mairie, et quoique la conférence ait été tenue à huis clos il est établi que le maire a réussi à entamer de nouvelles négociations, car après le départ de ce comité il est entré en communication avec M. M. J. Sanders.

Celui-ci a promis de laisser les choses dans le statu quo jusqu'aujourd'hui, c'est à dire qu'aucune tentative ne sera faite pour charger le navire Mexican avec les ouvriers inaptes.

Le feu

A six heures et demie hier matin un feu d'origine inconnue a pris naissance dans la demeure de Wm Crane, rue Eburne 322, à Algiers. Les dommages d'environ $[illegible] sont couverts par une assurance.

L'AFFAIRE NOLL.

L'accusé relâché sous $2500 de caution.

L'épreuve préliminaire d'Albert L. Noll, accusé du meurtre de son beau-frère, Antonio Rabito, a commencé hier matin à la seconde cour inférieure de cité.

Elle a été continuée, pour prendre le témoignage de Le Monger, jusqu'au vendredi 16 octobre, et l'accusé a été mis sous caution de $2500.

Inutile d'insister sur la foule qui remplissait la salle d'audience. Elle se composait de curieux et d'amis du défunt et de l'accusé.

Si l'affaire n'a point été commencée mardi, c'est parce que Leminger, autre beau frère de Rabito, était trop souffrant pour venir en cour.

L'assistant avocat de district Mooney a déclaré hier matin que, contre les prévisions du médecin qui le soigne, Leminger ne pourrait pas témoigner.

L'Etat agissant d'en finir avec cette instruction a décidé de prendre les dépositions des autres témoins. On les a aussitôt séparés selon l'usage et on a procédé à leur interrogatoire.

Nous assis à la barre du tribunal avait une attitude passive, écoutant avec beaucoup d'attention les témoignages, et parfois paraissant n'y point prendre garde.

M. Lionel Adams défend Noll.

Le premier témoin appelé a été Paul Hutti.

Etant debout devant sa maison, 402 rue Nord Remparts, son attention a été attirée par la lutte entre les deux beaux frères. Rabito s'avançait vers l'accusé, qui recula dans a rue, il y tira son révolver et il fit sur Rabito trois [illegible] coup sur coup. Il tira ensuite une dernière fois. Le témoin croit que c'est la quatrième balle qui a frappé Rabito.

Il y a une lumière électrique rue Bienville qui permettait au témoin de bien voir comment les choses se passaient.

James McDonald demeure dans une pension rue Nord Rempart 333. Il y était assis, sur la galerie, quand il a entendu le premier coup de feu. Il a regardé du haut du balcon, et a vu deux hommes se battre : un autre accourait vers eux. Les trois hommes se poussaient et lorsque [illegible] le terrain neutre. McDonald se dit absolument sûr d'avoir entendu le dernier coup pendant que les trois hommes étaient par terre.

Pierre Manches et Frank Delpuech ont fait une témoignage pareil à celui de McDonald.

L. Levan a vu un gros homme et un plus petit qu'il a cru être en train de lutter pour s'amuser. Ce n'est que quelque temps après, étant dans son établissement, qu'il a entendu les coups de revolver.

F. B. Johnson, un arrimeur qui demeure 1302 rue Philippe, a affirmé avoir vu, comme il rentrait chez lui, revenant d'un meeting, se dérouler les péripéties de ce drame d'un bout à l'autre. Le gros homme, Rabito, était le petit. Noll, par terre et la poitrine. Un troisième individu, Leminger, qui était resté debout, arrivé en face de la rue, est accouru, et a dit à Rabito : "Que Faites vous ?" Le gros homme s'est alors arrêté et a répondu à Leminger que ce dernier n'a entendu assez mal, mais les premiers mots furent : "Ce méprisable [illegible] le reste il ne l'a pas entendu.

Rabito et Leminger se sont avancés sur Noll. Ce dernier a tiré deux coups de revolver. Les deux se sont alors avancés vers lui. Ils ont tous trois roulé dans le ruisseau qui est près du terrain neutre.

C'est alors que Noll a tiré le troisième coup. Rabito a roulé de côté. Le témoin affirme qu'il n'y a eu que trois coups de feu.

Après avoir entendu la déposition de Placide Frigerio, le juge Aucoin a décidé que l'affaire se continuerait vendredi 16 octobre. On prendra alors le témoignage de Le Monger.

La caution de Noll a été signée par son père.

Morsure.

Chas Morise, un gamin de couleur demeurant rue Perdido, 1712, en passant en face de la demeure de Chas Lawson, rue S. Liberté, 534, a été mordu à la jambe droite par un chien appartenant à ce dernier. L'enfant a été transporté à l'hôpital et sa blessure a été cautérisée.

Meeting Démocratique du deuxième ward.

Les démocrates du deuxième ward se sont réunis hier soir à la salle Harvey, rue Dryades, 2220, et ont traité la candidature du juge N. C. Blanchard.

Le meeting a été appelé à l'ordre par M. Robert Ewing, président du club.

Dans un éloquent discours M. Ewing a fait les plus grands éloges du juge Blanchard. Il a demandé à ses partisans de faire tous leurs efforts pour assurer l'élection du juge Blanchard.

Après la nomination d'un sous-comité de campagne des résolutions ont été votées appuyant la candidature du juge Blanchard, ainsi que celles des autres candidats démocratiques.

Bureau des Egouts

Les membres du Bureau des Egouts, MM. Hester, McKacken, Janvier, Brittin, Daniels, Johnson, Atkinson, Shields et Adler se sont réunis hier soir sous la présidence du maire Capdevielle.

En ouvrant la séance le maire Capdevielle a dit qu'il ne pourrait s'occuper que des questions principales, parce qu'il avait un comité des ouvriers qui l'attendait à son bureau.

Après une discussion qui a duré plus d'une heure les messieurs suivants ont été nommés dans le service des égouts :

Alex. Allin Jr, R. S. Atkinson, Chas Johnson, R. J. Oliviera, Wm Garsaud, J. S. Durrah, H. C. Grote, A. G. Aucoin, R. Z. Collins, Edw. C. Killian, Chas Case, John S. Moore, Jno. C. Bartley, D. B. Haggerty Jr.

Le rapport du comité exécutif recommandant la nomination de Jas G. Lee aux fonctions de sous-ingénieur et l'acceptation des soumissions de Casachs & Cie, pour certains travaux ont été discutés et adoptés. La séance a été ensuite levée.

VOLS

L'avant-dernière nuit un voleur [illegible] et en a emporté une somme de $[illegible].

Le magasin de cigares de Louis Meyer situé à l'angle des rues Canal et Tchoupitoulas, a été visité par un voleur hier après-midi. Il en a emporté des cigares d'une valeur de $47.50.

Pendant l'absence de Jos. Schrawe mercredi dernier, un nègre est entré dans son appartement, rue June 1307, et y a fait main basse sur une montre et une chaîne évaluées à $17.

40 OCCASIONS IMPORTANTS

Aucun Changement de Chars AU Nord du Texas

Pour le service supérieur des passagers demandez à M. GRAHAM, Agent des Passagers et des Billets, Hôtel St-Charles.

1er mars—

PETER GALLAGHER,

ENCANTEUR

Et Agent

Propriétés Foncières et Assurance

No 816 rue Carondelet

JOHN BONNOT

Entrepreneur de pompes funèbres

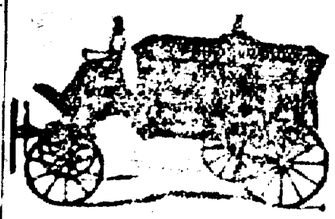

Raoul Bonnot, Directeur

No 623 RUE STE-ANNE.

Téléphone No 1048

Téléphone No 408.

F. LAUDUMIEY & CO.,

LIMITED.

ENTREPRENEURS DE

Pompes Funèbres,

1108 et 1112 Nord Remparts.

Nous faisons de l'embaumement une spécialité.

Entrepreneurs de pompes funèbres pour toutes les sociétés françaises.

GUILLAUME MOTHE.

GEO. J. MOTHE,

GERANT,

Les Seuls Entrepreneurs Français de la Nlle-Orléans.

817 rue Toulouse,

En Face de l'Opéra Français.

TELEPHONE 1376.

Nous faisons à nos clients de la Société Française une réduction spéciale.

Salon funéraire gratuit aux clients.

60 aout—1 an

TELEPHONE 1063

JOSEPH RAY,

Successeur de LABAT & RAY

Directeur de Pompes Funèbres et Embaumeur

No 1130 Avenue Nord Remparts

Près Esplanade

Voitures pour Bals Mariages Promenades etc. Enterrements faits à des prix modiques. Ordres reçus par le téléphone à n'importe quel moment.

[illegible]

AVIS SPECIAL.

BUREAU DU CONTROLE NEW BASIN [illegible]

[illegible]

F. W. BREEDLOVE

Président du Bureau de Contrôle

29sept-29 oct 1 3 5 7 9 11 13 15 18

AMUSEMENTS.

TULANE LA SOIR et toute la semaine

Matinées Mercredi et Samedi

WHEN JOHNNY Comes Marching Home

La semaine prochaine—DE WOLF HOPPER

6 oct—5t

GRAND. Toute cette Semaine

Matinées Lundi, Mercredi et Samedi à 2 p. m.

Baldwin-Melville Stock Co.

Présentant une splendide production du succès de Londres et New-York

THE GREAT RUBY.

Dimanche Matinée 11 Octobre MAN'S ENEMY.

6 oct—5t

ST. CHARLES Orpheum

Charles Dickson et Compagnie, James J. Morton, Arbeck Frères, Rose Rendel, Lavender et Tomson, Whiting, Tom Browne, Herber Lloyd, assisté par Lillian Lloyd, Scènes Animées.

Le Soir—10c, 25c et 50c. Matinée—25c et 50c.

6 oct—5t

CRESCENT De Soir et toute la semaine

Matinées Mercredi et Samedi à 2.

HARK & LAFFER Présentent WILLARD SIMMS

Nouvelles Chansons Absurdes.

PICKINGS FROM PUCK

La semaine prochaine—MURRAY AND MACK

[illegible]

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

ST-[illegible]

NEW CAMELIA,

Commençant le 18 avril 1903.

Partira de MILNEBURG à l'arrivée des trains du Dépôt Pontchartrain, à la tête de la rue Champs Elysées.

Tous les jours (excepté les dimanches) à l'arrivée du train de 4 heures p.m.

Au retour, quittera Madisonville tous les jours à 5 heures A. M.

L'eau et le temps le permettant.

EXCURSIONS.

Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Lake Landing les dimanches à l'arrivée du train de 8 h. A. M.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à la tête de la rue Girod.

W. C. COYLE & CIE., Agents

No 823 rue Carondelet coin Union.

[illegible]

Excursion des Banquiers!

SOUTHERN PACIFIC.

"Sunset Route."

MIAMI EXPOSITION.

E. W. RH

Le SOUTHERN PACIFIC "Sunset Route" a établi le service d'un convoi qui sera connu comme le BANQUIERS SPECIAL quittant Nouvelle-Orléans le 13 octobre à 11 h 55 a. m. pour San Francisco, arrangement spécial avec spécial au tarif de $67.50 pour l'aller et le retour. Billets en vente du 9 octobre au 17 inclusivement bons pour le retour jusqu'au 30 novembre, s'arrêtant en route.

Souvenez-vous que cette ligne est la meilleure pour l'Arizona, le Nouveau Mexique, le Sud et Mexique et la Californie.

Pour renseignements complets, billets pour toutes destinations s'adresser au BUREAU DES BILLETS à l'angle de la rue Canal et St-Charles.

W. H. MASTERS, Gérant du trafic

E. S. DICKER, Asst G. P. and T. Agent.

Procurez-vous une Bouteille

D'EAU D'ABITA

Pétillante et Carbonisée et vous en voudrez une caisse.

Piquante mousseuse et jamais fade, la meilleure eau de table mise en bouteille.

ABITA SPRINGS WATER CO., L'TD.

Phone 2000.

la jeune fille aurait été la victime de son admirable sacrifice.

Quant au petit Marcel, il était complètement hors de danger.

A vrai dire, il resterait longtemps chétif et délicat, mais le docteur affirmait qu'il n'était pas atteint dans les sources mêmes de la vie, et que le grand air et l'existence lui apporteraient graduellement la force dont il avait besoin pour se développer.

La comtesse de Fougerolles, dont la charité évangélique ne cherchait que les occasions de se manifester, saisie d'admiration, elle aussi, pour l'abnégation de la jeune malade, avait aidé son fils avec le plus spontané dévouement.

Laurence, comme Henry, était à mille lieues de soupçonner la véritable identité de l'enfant à laquelle ils prodiguaient leurs soins.

Henry de Fougerolles, en retrouvant Denise dans des circonstances aussi poignantes, s'était dit que ce n'était pas en vain que la destinée l'avait ramené en présence de la jeune fille. [illegible] ne l'aurait pas rencontrée deux fois de façon aussi inespérée, si de mystérieuses affinités ne les attiraient pas l'un vers l'autre...

La Villiones, en face de ces faits délicieusement purs, il avait éprouvé la sensation d'un étranger d'un premier amour.

Peu de temps après, lorsque celle qu'il appelait Cécile avait brusquement disparu, son cœur éprouvait sa première déception et sa première douleur.

L'absence, pourtant, n'avait point amené l'oubli.

Le souvenir de Cécile était ineffaçable, et Henry gardait au fond de son cœur la conviction intime qu'elle ne pouvait pas être à jamais perdue pour lui.

Soudain, il la retrouvait chez José Rivas....

Mais dans quelles circonstances !..... Et combien elle était malheureuse !....

Et puis, de nouveau, elle avait disparu, quitté Paris, disait on, et le Mexicain échouait dans sa démarche auprès du misérable père de l'enfant, pour arracher celle-ci à sa malsaine influence.

Henry cherchait un moyen de être plus heureux que son grand ami quand, tout à coup, la Providence l'avait remis au moment où il s'y attendait le moins, en présence de la jeune [illegible].

Il l'avait songée, [illegible] que rie !....

Bientôt, en effet, la malade alla de mieux en mieux, et la période de convalescence s'ouvrit.

Chaque jour, chaque heure présente, apportait un ravissement de plus à l'âme de Henry qui découvrait sans cesse de nouvelles qualités en celle qu'il aimait.

Mais, tandis que le jeune homme s'abandonnait à son amour, l'enfant qui l'inspirait conservait toute sa raison, et dans la délicate pudeur de sa conscience, s'efforçait de lutter contre une passion qu'elle jugeait sans issue.

Un après-midi, Cécile était installée dans un grand fauteuil, au milieu du jardin, à l'abri d'un immense sophore qui épandait sur elle l'ombrage de ses rameaux fleuris.

Son adorable tête reposait, avec une grâce languissante, sur un oreiller garni de dentelles.

Le visage était encore bien pâle ; le front avait comme une blancheur d'hostie ... Mais le doux rayonnement du regard indiquait le retour progressif de la santé et de la vie.

Elle écoutait avec un sourire mélancolique les aveux que son cousin ignorant lui faisait d'une voix chaude et vibrante.

Il lui disait que son amour était éternel et que rien ne le ferait cesser de son être.

Une joie divine empressait Cécile, dont le regard se noyait dans une sorte d'extase.

Mais, brusquement, un remords la saisissait.

Elle se demandait s'il lui était permis de goûter cette ivresse enchantée.

—Monsieur de Fougerolles, se pouvait-elle, en secouant légèrement la tête, depuis que vous êtes là vous, j'ai entrevu toutes les bonheurs insoupçonnés qu'elle pouvait réserver .... Mais ces joies là ne sont pas faites pour moi !....

—Et pourquoi, chère Cécile ? .... N'avez vous donc pas assez souffert, et n'est il pas juste que le Ciel vous envoie enfin une compensation ?....

D'une voix haletante, elle répondit :

—Les épreuves que j'ai subies ont été bien douloureuses..... Quelque chose me dit pourtant qu'elles ne sont pas terminées...

—Je ne crois pas aux pressentiments ! poursuivit le médecin avec la vigoureuse assurance de son cerveau si équilibré, avec toute l'éloquence persuasive que lui donnait son amour.

Elle répliqua, un sourire d'amertume aux lèvres.

—Je ne puis espérer non plus, voyez vous, que mon existence [illegible] de misères puisse être à ce point transformée.

—C'est pourtant ainsi, et il faut en prendre votre parti.... Vos maux sont finis !

—Vous cherchez à réconforter la pauvre convalescente, et je vous remercie de votre pieuse intention.

—Non non ! Cécile.... L'avenir reparaîtra le passé ..... Ma mère et moi, nous nous chargeons de votre, je vous affirme sur l'honneur !.... Et ce ne sont point de banales consolations que je cherche à vous prodiguer !

L'enfant était redevenue très sombre.

—Hélas ! murmura t elle, malgré toutes vos bontés je ne [illegible] reste pas moins la fille de l'homme que vous avez vu ! ...

—Vous n'avez rien à redouter de lui !.... Il ne vous enlèvera pas à notre tendresse !... Quelque soit son autorité légale, ou sont les magistrats qui assumeraient l'odieux d'une semblable rigueur ? ...

Elle frissonna.

—Oh ! oui, dit elle.... Vous me défendrez, n'est ce pas !....

—Soyez en sûre !..... Contre tout ce qui menacera votre bonheur.... Votre bonheur, Cécile, qui est le mien ! ...

Elle répondit, les yeux embués de larmes :

—De temps en temps, je me laisse aller à penser comme vous ! .... Pourquoi le Ciel m'aurait [illegible] c'est pour me faire retomber à mes souffrances ? Je les ai [illegible] peut être, si je ne vous avais pas rencontré ! ....

Mais non ! poursuivit elle avec un étrange sourire, j'ai tort de parler ainsi ! ... Même si je le voulais renoncer à toutes les douces espérances [illegible] ne m'ôtera pas moins la Providence m'aura fait faire pendant un moment, dans mon existence maudite, un rayon de soleil ... A propos de vous et de votre mère, m'en parlez Henry, "ma sœur" [illegible] votre amie !....

—C'est vous, mon bien aimée, qui avez donné [illegible] à la mère [illegible]

—Ah ! monsieur de Fougerolles !..... soupira t elle. Epargnez moi ! Je suis encore trop faible pour pouvoir être aussi heureuse !....

Il saisit la main de l'adorée et la garda longtemps dans les siennes.

Malgré sa résistance, sous ces brûlantes paroles, la fille de Georges Davenesle finissait peu à peu par rentrer à l'existence...

Par les soins de Mme de Fougerolles, Mme Colibert et la nourrice Suzeau avaient été rassurées.

Charlotte, en apprenant les langueurs mystérieuses qui [illegible] avait failli succomber, était accourue à Etogny d'où elle avait conduite au château de Fougerolles.

En retrouvant son ancienne maîtresse si pâle et si changée, la brave fille avait éclaté en sanglots.

Elle était accompagnée dans sa visite par Mme Suzeau, [illegible] venue voir sa locataire et par Mme Colibert.

—Maintenant que vous allez vous [illegible] dit elle, je vous demande la permission de reprendre le petit Marcel....

—Déjà ! répondit vivement Cécile.... Il est pourtant bien [illegible]. Mme de Fougerolles assure qu'il a encore besoin de grands soins.

C'est une objection [illegible]

—Ah ! monsieur de Fougerolles !..... soupira t elle. Epargnez moi ! Je suis encore trop faible pour pouvoir être aussi heureuse !....

Il saisit la main de l'adorée et la garda longtemps dans les siennes.

Malgré sa résistance, sous ces brûlantes paroles, la fille de Georges Davenesle finissait peu à peu par rentrer à l'existence...

Par les soins de Mme de Fougerolles, Mme Colibert et la nourrice Suzeau avaient été rassurées.

Charlotte, en apprenant les langueurs mystérieuses [illegible] avait failli succomber, était accourue à Etogny d'où elle avait conduite au château de Fougerolles.

En retrouvant son ancienne maîtresse si pâle et si changée, la brave fille avait éclaté en sanglots.

Elle était accompagnée dans sa visite par Mme Suzeau, [illegible] venue voir sa locataire et par Mme Colibert.

—Maintenant que vous allez vous [illegible] dit elle, je vous demande la permission de reprendre le petit Marcel....

—Déjà ! répondit vivement Cécile.... Il est pourtant bien [illegible]. Mme de Fougerolles assure qu'il a encore besoin de grands soins.

C'est une objection [illegible]

mère peut revenir....

—Ah ! .... Elle est donc venue ?....

—Mais oui, mademoiselle.... Précisément le jour où vous avez été conduite ici.... C'est dans la soirée qu'elle s'est amenée..... Je n'avais pas pu vous le dire plus tôt, car vous n'étiez pas en état de m'entendre.

—Mais pourquoi ne l'avez vous pas envoyée ici ?.... Mme de Fougerolles l'aurait accueillie avec joie ! Comment une mère dont l'enfant vient d'échapper à un pareil danger n'éprouve pas le besoin de l'embrasser ?....

A continuer.

Le Meilleur Remède au Monde pour les Enfants en Dentition.

Un Remède Ancien Mis à une Heureuse Epreuve

DEPUIS PLUS DE SOIXANTE ANS

DES MERS ONT SOULAGÉ

SIROP [illegible]

SOIXANTE ANNÉES [illegible] PAR DES MILLIONS DE MÈRES POUR LEURS ENFANTS EN [illegible] DE LA MÈRE [illegible] LES GENCIVES [illegible] DOULEUR [illegible] COLIQUES [illegible]

[illegible]

Mme Winslow's Soothing Syrup [illegible]

Achetez maintenant [illegible] Etats-Unis.